

Cela peut vous coûter cher de faire un retrait de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

En plus de réduire votre épargne, considérez les points suivants :

- Vous devez acquitter l'impôt sur toutes les sommes retirées de votre REER.
- Tout retrait vient réduire vos droits de cotisation, qui sont ainsi perdus à jamais.
- Vous devez acquitter des frais de retrait.
- Vous renoncez à la croissance à l'abri de l'impôt.

Assurez-vous de continuer à épargner.

Vous hésitez encore? Vous pouvez consulter le calculateur de retrait à l'adresse **manuvie.ca/retraitsreer**.

